

La Gazette

de

Sionviller

La Gazette de Sionviller

Août 2014

Nouveau mandat, nouvelle gazette !



Nos conseils municipaux :

► Depuis le 28 mars 2014, un nouveau conseil municipal est nommé.

- Maire : Franck BELTRAME
- 1^{er} adjoint : Patricia MALGRAS
- 2^{ème} adjoint : Jean-Luc GRAVEL

DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Comité ccs: BELTRAME Franck

Agriculture: DARNOIS Christian BUTLINGAIRE Régis

Economie: JACOBS Joseph

Habitat: MARQUIS Patrice

Service aux populations, enfance: MALGRAS Patricia

Tourisme: GRAVEL Jean Luc, KOUIDER Stéphane

Communication: CURIN Sylvie

Vie communale: BELTRAME Franck

Gestion des déchets: GRAVEL Jean Luc, KOUIDER Stéphane

► le 04 avril 2014 :

Délégués commissions communales de Sionviller

Information : CURIN Sylvie, DEVOISE Jean-Pierre, JACOBS Joseph et BELTRAME Franck

Assainissement : DEVOISE Jean-Pierre, GRAVEL Jean-Luc, MARQUIS Patrice et BELTRAME Franck

Appel d'offres : CURIN Sylvie, BUTLINGAIRE Régis, ROMAC Eric (titulaires)

MALGRAS Patricia, JACOBS Joseph, MARQUIS Patrice (supp) et BELTRAME Franck

Forêts et garants : BELTRAME Franck, KOUIDER Stéphane et MARQUIS Patrice

Travaux bâtiments et voiries : BUTLINGAIRE Régis, GRAVEL Jean-Luc, ROMAC Eric, DARNOIS Christian

Urbanisme : MALGRAS Patricia, ROMAC Eric

CCAS : CURIN Sylvie, GRAVEL Jean-Luc, KOUIDER Stéphane, MALGRAS Patricia (en tant que membres cm)

Commission des impôts : BIRELLO Pascal, DARNOIS Christian, DEVOISE Jean-Pierre, HENRI Jeannine, JACOBS Joseph, MALGRAS Patricia, MALGRAS Rosine, MARQUIS Patrice, PARMENTIER Elisabeth, ROMAC Eric, WAGNER Adeline, GUILLAUMONT Olivier : titulaires
CURIN Sylvie, BUTLINGAIRE Régis, DARNOIS Gérard, GOETZ Patrick, KOUIDER Stéphane, LELOUP Stéphane, MALGRAS Chantal, MALGRAS Sidney, PAQUOTTE Stéphanie, VIEL Christophe, VOZELLE Chantal, GERARDIN Marc : suppléants

Délégués syndicats intercommunaux :

Syndic des eaux : DARNOIS Christian, JACOBS Joseph

SIGR Collège EINVILLE : GRAVEL Jean-Luc, KOUIDER Stéphane

SYNDIC SCOLAIRE + RAMASSAGE SCOLAIRE : BELTRAME Franck, CURIN Sylvie

Syndic CBBS : BUTLINGAIRE Régis, MARQUIS Patrice + BELTRAME Franck (suppléant)

SDAA54 : MALGRAS Patricia, GRAVEL Jean-Luc(suppléant)

Nomination Correspondant défense :

Mme CURIN Sylvie sera le correspondant défense de la commune

Référent jeunesse JTS :

M. GRAVEL Jean-Luc sera le référent jeunesse avec JTS

ASSAINISSEMENT : vote du budget 2014 :

Le conseil adopte le budget primitif 2014 assainissement à l'unanimité de la manière suivante

Recettes et Dépenses Fonctionnement : 33 211.47€

Recettes et Dépenses Investissement : 120 573.81€

COMMUNE : vote du budget 2014 :

Le conseil adopte le budget primitif 2014 à l'unanimité de la manière suivante

Recettes et Dépenses Fonctionnement : 303 310.00€

Recettes et Dépenses Investissement : 279 047.32€

► le 19 mai 2014

FLEURISSEMENT VILLAGE :

Mme Sylvie CURIN expose le projet fleurissement. 3 barrières avec jardinières route de Crion, fleurissement devant l'église et salle des fêtes pour un montant d'environ 3000€ttc comprenant l'achat de plantes, bâches, bacs, copeaux, barrières..... Le conseil demandera une subvention pour les achats les plus coûteux.

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et accepte le montant proposé.

TRAVAUX : voir enveloppe pour DCI 2014 et devis reçus

L'enveloppe restante est de 28 538€ ht pour le montant des travaux, tous les devis n'ayant pas été reçus, le choix des entreprises sera fait à la prochaine réunion.

BUTAGAZ ANTARGAZ : étude des offres gaz location logement :

La commune ayant reçue une offre concurrente à notre prestataire actuel : logigaz ; la mise en concurrence a été faite entre les 2 entreprises. Après étude comparative des 2 offres, le conseil décide à l'unanimité de garder logigaz au prix de 1350€ttc la tonne pendant 2 ans au lieu de 1709€ ttc la tonne, tarif actuel. La mise en concurrence a permis d'économiser 359€/tonne, les locataires bénéficieront de ce tarif dès la prochaine livraison de gaz.

LOGEMENT RC : choix du locataire :

Il y a eu un retour de 3 dossiers pour la location du logement communal, après étude des différents dossiers, le conseil a retenu M. THOMAS Kevin et Mme AGRIMONTI Stéphanie. Les différents candidats en seront avertis.

TELETHON : demande de subvention

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas verser de subvention au téléthon.

► le 6 juin 2014

DEMANDE SUBV DCI 2014 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve les travaux des allées du cimetière pour un montant de 7 873.50€ht

Approuve les travaux de création de parking près de la salle pour 3 646.80ht

Approuve les travaux d'isolation et de peinture du mur extérieur du logement communal pour 7 316€ht

Approuve les travaux de peinture des 3 autres murs du logement communal pour 6 902€ht

Approuve l'achat et pose d'un appareil anti humidité pour le logement communal RC, soit 3 200€ht.

Soit un montant global de 28 938.30 €ht

Décide de prévoir ces travaux à la fin du 2ème semestre 2014.

Confirme que ces projets n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

Sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation communale d'investissement programme globale 2014.

S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages en bon état d'entretien.

S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

LOCATION SALLE : état des lieux

Le Maire demande des volontaires pour faire l'état des lieux de la salle. L'idéal serait d'avoir une seule personne qui gère les locations. Il sera demandé aux employés en priorité et aux conseillers absents aujourd'hui.

Vous pouvez consulter les comptes rendus en entier sur internet ou le tableau d'affichage de la mairie.



Nouveaux horaires de bus pour la rentrée scolaire 2014-2015



LOT 10
LAUNOY

E 624

EP EINVILLE LMJV 8h20-11h20 / 13h05-16h05
Me 8h20-11h20

cantine au collège

| Services | 1 | 2 | 101 | 102 |
|--------------------------|-------|---------|-------|---------|
| Jours | L à V | L M J V | L à V | L M J V |
| SIONVILLER Mairie | 7h55 | 12h40 | 11h45 | 16h30 |
| CRION St Jean | 7h57 | 12h43 | 11h43 | 16h28 |
| BIENVILLE Rue Principale | 8h00 | 12h45 | 11h40 | 16h25 |
| BONVILLER Abri Primaire | 8h05 | 12h50 | 11h35 | 16h20 |
| RAVILLE Fontaine | 8h10 | 12h55 | 11h30 | 16h15 |
| EINVILLE EP | 8h15 | 13h00 | 11h25 | 16h10 |
| km / service | 9,3 | 9,3 | 7,7 | 7,7 |



LOT 10
LAUNOY

S 659

Cité Scolaire LMJV 8h00-17h00
Me 8h00-12h00 et 17h00

Lycée Boutet Monvel LMJV 8h00-17h00
Me 8h00-12h00 et 17h00

| Services | 1 | 101 | 102 |
|------------------------------|-------|-------|-------|
| Jours | L à V | L à V | Me |
| JUVRECOURT Mairie | 6h34 | 18h26 | 14h11 |
| ARRACOURT Ecole | 6h39 | 18h21 | 14h06 |
| ARRACOURT Riouville | 6h42 | 18h18 | 14h03 |
| RECHICOURT Rue de Bezange | 6h45 | 18h15 | 14h00 |
| COINCOURT Mairie Ecole | 6h50 | 18h10 | 13h50 |
| XURES Mairie | 6h55 | 18h04 | 13h44 |
| MOUACOURT Place de la Mairie | 7h00 | 17h59 | 13h44 |
| PARROY Ecole | 7h05 | 17h55 | 13h40 |
| PARROY Quartier de l'Etang | 7h07 | 17h53 | 13h38 |
| BURES Mairie | 7h10 | 17h50 | 13h35 |
| HENAMENIL Ecluse | 7h13 | 17h47 | 13h32 |
| HENAMENIL Mairie | 7h16 | 17h44 | 13h29 |
| HENAMENIL Ferme de Bonneval | 7h18 | 17h42 | 13h27 |
| SIONVILLER Mairie | 7h23 | 17h37 | 13h22 |
| CRION St Jean | 7h24 | 17h36 | 13h21 |
| BIENVILLE Rue Principale | 7h27 | 17h33 | 13h18 |
| BONVILLER Rte de Bienville | 7h29 | 17h32 | 13h17 |
| LUNEVILLE Boutet de Monvel | 7h35 | 17h25 | 13h10 |
| LUNEVILLE Cité Scolaire | 7h40 | 17h20 | 13h05 |
| km / service | 47,3 | 48,5 | 48,5 |



LOT 10
LAUNOY

S 646

Collège EINVILLE LMJV 8h00-16h00
Me 8h00-12h00

| Services | 1 | 101 | 102 |
|--------------------------|-------|---------|-------|
| Jours | L à V | L M J V | Me |
| BATHELEMONT Mairie | 7h08 | 16h37 | 12h37 |
| HENAMENIL Ecole | 7h15 | 16h30 | 12h30 |
| SIONVILLER Mairie | 7h22 | 16h23 | 12h23 |
| CRION St Jean | 7h25 | 16h20 | 12h20 |
| BIENVILLE Rue Principale | 7h27 | 16h18 | 12h18 |
| BONVILLER Abri Primaire | 7h30 | 16h15 | 12h15 |
| RAVILLE Fontaine | 7h35 | 16h10 | 12h10 |
| EINVILLE Collège | 7h40 | 16h05 | 12h05 |
| km / service | 20,5 | 20,3 | 20,3 |



Fleurissement du village

Le 24 mai, les enfants de Sionviller ont fleuri la Grande Rue dans la bonne humeur.



Prochaine rencontre :

Le samedi 28 septembre, nous participerons à l'opération « Nettoyons la Nature ».



Régál Pizzas vient dans notre village les 2^{ème} samedis du mois. Nous les avons goûtées !!
Rendez-vous le 13 septembre.



Le 5 juillet 2014, Alexandra et Stéphane KOUIDER se sont mariés à la mairie de Sionviller !
Félicitations !!



Charles WAGNER nous a quitté le 13 mai.
Une messe de quarantaine aura lieu le 21 septembre à 10h30 à l'église de Sionviller.



Information de la Mairie : RAPPEL

CIVISME DES HABITANTS

Suite à plusieurs plaintes, certaines règles « de vie » sont à rappeler; afin de vivre paisiblement avec le voisinage merci de les respecter

-Le **brulage** est interdit, que ce soit des déchets verts ou autres, voir l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental Type (RSDT). Outre la gêne du voisinage et le risque d'incendie, bruler peut avoir un impact sur la santé et l'environnement en émettant des polluants dans l'air.

-Aboiement des chiens, voir l'article R.1334-31 du Code de la santé publique. Petit rappel concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du **Code de la santé publique** :

article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal **placé sous sa responsabilité**.

Durée, répétition, intensité... **Un seul de ces critères** suffit à constituer un trouble de voisinage. **MERCI A VOUS DANS LA MESURE DU POSSIBLE DE RESPECTER CET ARTICLE.**

-Horaire de tonte (y compris autres engins de jardinage bruyants) : petit rappel, en l'absence d'arrêté municipal, il convient d'appliquer ces horaires :

ARTICLE 6 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

-Nettoyage des trottoirs :

il est rappelé que le nettoyage, le déneigement et le désherbage des trottoirs doivent être assurés régulièrement par les riverains. **Cette règle s'applique également aux usoirs.**

MERCI DE BALAYER AVANT LA FETE DE SIONVILLER

LISTE ELECTORALE

Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire en mairie à partir du mois de septembre jusque fin décembre. Les personnes n'habitant plus Sionviller mais étant toujours inscrites sur la liste électorale de la commune peuvent si elles le désirent aller s'inscrire dans leur nouvelle commune avant fin décembre.

FETE DE SIONVILLER : 21 septembre 2014

Un apéritif sera offert à la sortie de la messe.

DECHETTERIE EINVILLE ET RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Horaires d'hiver (16 octobre-14 avril) : mercredi et vendredi : 14-17h00/ samedi 9h.12h-14h.17h

Horaires d'été (15 avril.15 octobre) : mercredi vendredi et samedi : 9h.12h-14h.19h/dimanche : 9h.12h

Ramassage des objets encombrants : vendredi 3 octobre 2014 (sortir la veille au soir)



Association Loisir et Pêche du Poncet (ALPP)



Suite à l'enquête récente, l'association s'est réunie le vendredi 8 août à 20h30 à la mairie. Tous les membres du bureau ont été remplacés par :

- Président : Patrice MARQUIS
- Secrétaire : Jean-Luc GRAVEL
- Trésorière : Alexandra KOUIDER

La manifestation suivante a été retenue : repas à la fête du village le 21 septembre à l'étang. (remplir le bon à la fin de la gazette pour l'inscription)

Info : la pêche à la truite n'aura pas lieu cette année.

Des travaux sont prévus à l'étang : remise en état du ponton, des sentiers périphériques, mise en place d'un abri pour les diverses manifestations.



Recettes à partager

La recette d'Anne de la Grande Rue



La brioche de Lunéville Accueil

Ingrédients : 350g farine, 50g sucre, 1 cuillère à café de sel fin, 4 œufs, 170g beurre fondu, 2 cuillères à soupe d'eau froide, 20g levure boulangère émiettée (ou lyophilisée spéciale brioche).

Préparation :

Verser la farine en fontaine.

Au centre, y mettre le beurre fondu et le sel, sucre, œufs et levure délayée dans l'eau.

Mélanger.

Laisser lever dans un bol fermé une nuit dans le bas du réfrigérateur.

« Ne vous inquiétez pas, dit Anne, la pâte va épaissir la nuit ! »

Etaler la pâte en carré. Plier en 4, on obtient une bande de pâte large comme la main. Rouler la pâte à nouveau sur elle-même. C'est encore un boudin que vous coupez en 8 morceaux. Mettre ces morceaux comme l'un à côté de l'autre dans un moule à savarin bien beurré et laisser monter 4 h environ.

Faire cuire à four non préchauffé à peu près 30 min Th 175°.

Couvrir 2 à 3 min avant de démouler.

Bon appétit !!

Pour nos mirabelles : Pâte à tarte express

Temps de préparation : 5 minutes

Temps de cuisson : 15 minutes

Ingrédients (pour 1 pâte) :

- 250 g de farine
- 1 cuillère à café rase de levure
- 1 cuillère à café de sel fin
- 10 cl d'huile
- 10 cl d'eau chaude

Préparation de la recette :

Verser tous les ingrédients dans l'ordre indiqué dans un récipient hermétique.

Fermez le récipient et secouez-le énergiquement. D'abord horizontalement puis verticalement.

Ouvrez : la pâte est faite. Mettez-la en boule.

Utilisez-la tout de suite. Bon appétit !!



Fête de Sionviller

Repas à l'étang par l'ALPP

Dimanche 21 septembre 2014

Menu à l'étang : Apéritif offert

Jambon + accompagnement

Salade, fromage

Dessert



Boisson non comprise ; **buvette sur place**

Adulte : 10 euros

Enfant de - 14 ans : 5 euros

.....

NOM.....

Adulte x 10 € =

Enfant x 5 € =

Coupon réponse à retourner au plus tard le 6 septembre chez
Patrice MARQUIS avec le règlement.